



**Point de presse du 13 août 2018 : Mot liminaire**

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) note avec satisfaction le climat politique, sécuritaire et des droits de l'homme prévalant dans le pays. La Commission félicite les responsables politiques pour s'être entendus sur une feuille de route consensuelle pour les élections de 2020, lors de l'atelier de Kayanza du 3 août 2018.

La CNIDH suit avec intérêt les récents développements au niveau global pouvant avoir une signification concernant la situation au Burundi. La CNIDH se félicite de la nomination de Madame Michelle Bachelet, ancienne Présidente de la République du Chili, le 10 août 2018, au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme. La CNIDH espère que ce changement dans cette haute fonction des Nations Unies augure une nouvelle ère de renforcement de la coopération entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme avec le Burundi et les autres nations, dans un esprit de confiance mutuelle et de respect des principes régissant la coopération internationale.

La CNIDH salue la déclaration de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi, Monsieur Michel Kafando devant le Conseil de Sécurité en date du 9 août 2018 et dans laquelle il s'est réjoui de l'amélioration de la situation politique et sécuritaire au Burundi, du retour des réfugiés et de la récente adoption de la feuille de route pour les élections de 2020, appelant en même temps l'Union Européenne à reconsidérer sa décision de suspendre la coopération avec le Burundi. La CNIDH espère vivement que cet appel sera suivi, de même que l'appel lancé aux Burundais à continuer à travailler dans le sens de la consolidation de l'unité nationale et de la paix.

Dans ce contexte, la CNIDH recommande :

**A la communauté internationale**

1. Continuer à soutenir le peuple burundais dans la consolidation de la paix, de la stabilité et du développement durable ;
2. Dans cet esprit, encourager la reprise de la coopération intégrale entre l'Union Européenne et le Burundi.

**Au HCR**

1. Faciliter, en collaboration avec le Gouvernement du Burundi et les pays d'accueil, le rapatriement volontaire des réfugiés burundais qui en ont déjà exprimé la demande ;
2. Procéder, en collaboration avec les autorités, au monitoring systématique du retour des réfugiés en vue de faciliter l'appui à la réinsertion, y compris des réfugiés spontanés.

**Fait à Bujumbura, le 13 août 2018**

Jean-Baptiste Baribonekeza

**Président**

